

**COMMUNE DE NOUZILLY 37380**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 AOUT 2016**

**Le 29 août 2016** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël BESNARD, Maire

**Date de convocation** : 22/08/2016. **Date d'affichage** : 22/08/2016

**Membres présents** : Mme Elisabeth BAEZA-CAMPONE, MM. Joël BESNARD, Jean-Louis BOUJU, Mmes Joëlle DANIEL, Gwénaëlle DAUTIN, M. Pierre GERMON, Christophe GUYOT Mmes Sophie LECAILLE, Elisabeth MARCHAND, MM David MARECHAL, Maurice PELLAN, Jean PETITBON, Antoine REILLE, Mme Annick REITER

**Absent avec pouvoir**

Laëtitia LAURENT pouvoir à Gwénaëlle DAUTIN

en exercice : 15    présents : 14    Votants : 15 (14 +1 pouvoir)

**Secrétaire de séance** : Gwénaëlle DAUTIN

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2016
- Subvention pour l'Echo des Gâtines
- Décision modificative de crédits
- SIEIL : demande de Fonds de concours pour travaux de génie civil rue Paul Boivinnet
- SIEIL : subvention d'équilibre : réseau de distribution de gaz propane
- SIEIL : demande de borne électrique
- SIVOM : modification des statuts : suppression école de musique
- CCCR : modification des statuts : prise de compétence : Organisation de circuits de transports scolaires
- Alignement parcelle « Le Pricuré »
- Echange de parcelles « Bellevue »
- Créations ou modifications de postes et modification du tableau des emplois
- Rapport annuel 2015 de VEOLIA
- Rapport annuel 2015 de SAUR

**Questions diverses et informations**

Rentrée scolaire, Travaux, Maison médicale, Forum du 3/09, 24h VTT.....

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 6 JUIN 2016**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 JUIN 2016.

## **DECISIONS PRISES PAR LES ELUS :**

- \* Commande (Annick REITER) à l'entreprise AZ Equipement de peintures routières : 1 276.80 € le 20/06
- \* Commande (Annick REITER) à l'entreprise BARRITAUD de travaux d'aménagement de sanitaires handicapés à l'école maternelle : 1 070 €
- \* Commande (Annick REITER) à l'entreprise BOILLOT de travaux pour sanitaires handicapés école maternelle cycle 1 : 1.909 € et à l'entreprise CONCEPT MENUISERIE les portes pour ces sanitaires : 937 €
- \* Commande (Annick REITER) à l'entreprise BERGOUGNOUX d'un portail pour le jardin derrière la bibliothèque : 1 440 € le 1/07
- \* Commande (Annick REITER) à l'entreprise CAMPOS-MARTINS des rampes mairie (3 216.05 €) et école Cycle 2 (3 112.87 €)

## **2016/048 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'ECHO DES GATINES**

Jean PETITBON présente la demande de subvention de l'association l'Echo des Gâtines (chorale) : 500 €.

Il est proposé une subvention de : 300 € à prendre sur la ligne pour « subventions imprévues »

que le conseil municipal a voté le 21 mars dernier (délibération 2016/028).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, par 15 voix pour :

- d'attribuer à l'Association « l'Echo des Gâtines » une subvention de : 300 € (trois cents euros).

## **2016/049 : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS**

Le Maire indique l'obligation de passer des écritures budgétaires pour le legs initial de la maison de Mme Pommié 2 rue Paul Boivinnet à la commune.

Pour cela il convient de modifier les crédits ainsi :

Recettes d'investissement au 10251/041 (dons et legs en capital) = 60 000 €

Dépenses d'investissement au 2115/041 (terrains bâtis) = 60 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, par 15 voix pour :

- de modifier les crédits budgétaires ainsi :

Recettes d'investissement au 10251/041 (dons et legs en capital) = 60 000 €

Dépenses d'investissement au 2115/041 (terrains bâtis) = 60 000 €

## **2016/050 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AU SIEIL POUR TRAVAUX DE GENIE CIVIL RUE PAUL BOIVINET**

Le Maire rappelle les travaux de génie civil du réseau de télécommunication réalisés en coordination avec le réseau de distribution publique d'énergie électrique (dissimulation), rue Paul Boivinnet.

Il explique que, conformément à la délibération du comité syndical du SIEIL du 20 mars 2015, à titre exceptionnel pour les années 2015 et 2016 cette opération ouvre droit à un fonds de concours estimé à 20% du montant des travaux liés aux tranchées techniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, par 15 voix pour :

- de demander au SIEIL un fonds de concours pour les travaux de génie civil du réseau de télécommunication rue Paul Boivinnet
- autorise le Maire ou l'un des adjoints à signer tous documents afférents à cette affaire.

### **SIEIL : SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ PROPANE**

La délibération est reportée au prochain conseil.

### **2016/051 : SIEIL : DEMANDE D'IMPLANTATION DE BORNE DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'implanter des bornes de charge de véhicules électriques et hybrides sur Nouzilly. Il rappelle que ce projet de déploiement de bornes porté par le SIEL est inscrit dans le schéma du plan départemental de croissance verte établi par monsieur le Préfet d'Indre et Loire.

Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire (SIEIL) a retenu la société ENSTO pour la fourniture des bornes. Le choix du matériel tient compte des nombreux critères du livre vert et permet à partir d'un seul point de comptage électrique sur le domaine public d'alimenter deux séries de deux prises correspondant à l'équipement de tout type de véhicules électriques ou hybrides et donc enfin d'équiper deux places contigües de stationnement.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le principe d'un financement du projet à hauteur de 20% du montant hors taxe du projet estimé à ce jour à environ 10.000 € au total en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux. Ce projet correspond à la mise en place de bornes doubles.

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financières (=2 000 €) afin qu'il puisse l'inscrire dans son programme de déploiement et lui permettre d'aller chercher les financements mis en place par l'Etat dans l'Appel à manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME. Pour être éligible aux aides mises en place et pour en permettre le développement.

Si le coût réel définitif des travaux et de mise en place de la borne s'avère plus onéreux, l'avis du conseil municipal sera de nouveau sollicité avant tout engagement définitif de la commune.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour

- **approuve** les travaux d'implantation de 1 borne de charge pour véhicules électriques et hybrides situés : rue du Prieuré,
- **approuve** la convention d'occupation du domaine public établi en faveur du SIEIL avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules communaux,
- **autorise** le SIEIL ou son ayant droit à assurer la gestion et la maintenance à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes et du système d'exploitation,
- **s'engage** à payer la part communale des travaux tel qu'exposé ci-dessus selon le bon pour accord présenté à la commune,

- **autorise** le maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce projet.
- **décide** d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget de la commune.

### **2016/052 : SIVOM MODIFICATION DES STATUTS : SUPPRESSION ECOLE DE MUSIQUE**

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article 5211-17,

Vu les statuts du SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples) reçus en mairie le 30 juin 2016,

Vu la délibération du 28 juin 2016 du comité syndical du SIVOM du Castelrenaudais décidant la suppression de sa compétence école de musique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour :

- accepte la suppression de la compétence école de musique du SIVOM
- accepte la modification des statuts du SIVOM
- accepte que le matériel soit réparti au moment de la dissolution du SIVOM, qui interviendra au plus tard le 01/01/2017
- demande à Monsieur le Préfet de modifier son arrêté du 8 octobre 2014 en conséquence.

### **2016/053 : CCCR MODIFICATION DES STATUTS : PRISE DE COMPETENCE ORGANISATION DE CIRCUITS DE TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article 5211-17,

Vu la délibération du 27 juillet 2016 du conseil communautaire de la Communauté de communes du castelrenaudais décidant de prendre la compétence « Organisation de circuits de transports scolaires »,

Vu les statuts modifiés de la CCCR reçus en mairie le 2 août 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour :

- approuve la prise de compétence « Organisation de circuits de transports scolaires » par la Communauté de communes du castelrenaudais
- accepte la modification des statuts de la Communauté de communes du castelrenaudais.

### **2016/054 : ALIGNEMENT PARCELLE « LE PRIEURE »**

Le Maire indique la division foncière établie par le cabinet VOLTE ROUSSEAU au « Prieuré » afin que madame Ginette BOULAY puisse céder à la commune la parcelle B 1762 (32a).

En contrepartie la commune s'engagerait à poser une clôture en panneaux rigides de 1,48 m hors sol et un portail. Les frais seraient pris en charge par la commune ou partagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions :

- **accepte** la cession à la commune de la parcelle B 1762 (32a) de Madame Ginette BOULAY

- **s'engage** à poser une clôture en panneaux rigides de 1,48 m hors sol et un portail pour Madame Boulay et assumer une partie des frais.
- **précise** que les frais des actes notariés seront pris en charge par la commune
- **autorise** le Maire ou l'un des adjoints à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **2016/055 : ECHANGE DE PARCELLES « BELLEVUE »**

Le Maire indique la division foncière établie par le cabinet VOLTE ROUSSEAU à « Bellevue ».

Il s'agit d'un échange entre la commune et M. Guy SIONNEAU de parcelles de terrain pour une surface quasiment identique :

Propriété de la commune : ZP 015 = 890 mètres carrés ;

Propriété de Guy SIONNEAU : ZT 049- 051 – 053 = 892 mètres carrés.

Les frais notariés seraient pris en charge pour moitié par les deux propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour :

- **accepte** l'échange de la parcelle communale de terrain ZP 015 = 890 mètres carrés avec les parcelles de Monsieur Guy SIONNEAU : ZT 049- 051 – 053 = 892 mètres carrés
- **précise** que les frais notariés seront pris en charge pour moitié par les deux propriétaires
- **autorise** le Maire ou l'un des adjoints à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **2016/056 : MODIFICATIONS DES TEMPS DE TRAVAIL POUR LES POSTES DE SURVEILLANTES ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

Le maire indique les modifications du temps de travail durant l'année scolaire 2016-2017 pour les postes de surveillantes déjà créés :

- 1 poste à **6.24/35<sup>ème</sup>** pour la garderie du midi sur 4j scolaires et du matin 3j scolaires par semaine jusqu'au **15 avril 2017**
- 1 poste à **9.14/35<sup>ème</sup>** pour la garderie du midi et du soir répartis sur 4j scolaires jusqu'au 7 juillet 2017 inclus
- 1 poste à **9.75/35<sup>ème</sup>** soit 6.36 /35<sup>ème</sup> pour la garderie du midi sur 4j scolaires +3.39/35<sup>ème</sup> pour la surveillance dans le bus du soir et du mercredi midi (soit 5j scolaires) jusqu'au 7 juillet 2017 inclus

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'entériner les modifications** des postes définis ci-dessus, à reporter au tableau des emplois
- **de charger** le Maire de rédiger et signer les contrats 3-3-1° afférents.

### **2016/057 : MODIFICATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES POSTES D'ANIMATION A L'ALSH ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

Le maire indique la modification du temps de travail durant l'année scolaire 2016-2017 pour les postes d'adjointes d'animation à l'ALSH :

- 1 poste à **14.61/35<sup>ème</sup>** pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activités à savoir l'animation à l'ALSH « les P'tites Canailles » pour la période des mercredis et petites vacances (sauf Noël), animation et direction, du mois de septembre 2016 au **15 avril 2017**.

- 1 poste à **6.93/35<sup>ème</sup>** en animation à l'ALSH « les P'tites Canailles » pour la période des mercredis et petites vacances (sauf Noël) jusqu'au 7 juillet inclus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'entériner les modifications** des postes définis ci-dessus, à reporter au tableau des emplois
- **de charger** le Maire de rédiger et signer les contrats 3-1<sup>o</sup> afférents.

### **2016/058 : MODIFICATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES POSTES EN ANIMATION DES ATELIERS PERISCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

Le maire indique une modifications du temps de travail durant l'année scolaire 2016-2017 pour les postes d'adjoints d'animation en ateliers périscolaires les lundi ou mardi ou jeudi, postes déjà créés :

- un poste à **5.40 /35<sup>ème</sup>** (à la place du poste à 4.03/35<sup>ème</sup> )  
Il rappelle le poste à 0.90/35<sup>ème</sup> qui ne change pas

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'entériner la modification** d'un poste pour l'animation des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) défini ci-dessus, à reporter au tableau des emplois
- **de charger** le Maire de rédiger et signer les contrats 3-3-5<sup>o</sup> afférents.

### **2016/059 : TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DE SEPTEMBRE 2016 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de modifier** le tableau des emplois à compter de septembre 2016 comme suit :

## NOUZILLY

### PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE OU STAGIAIRE

GRADES	TEMPS DE TRAVAIL	POSTES POURVUS
1 Assist Ens.Artist.Pal 1 <sup>ère</sup> cl	5/20 <sup>ème</sup>	1
2 Rédacteurs Paux 1 <sup>ère</sup> cl	35/35 <sup>ème</sup>	2
1 Adjt admin. 2 <sup>ème</sup> cl	17.5/35 <sup>ème</sup>	1
1 Adjt admin. 2 <sup>ème</sup> cl	20/35 <sup>ème</sup>	1
2 Adjts techn 2 <sup>ème</sup> cl	35/35 <sup>ème</sup>	2
1 Adjt techn. 2 <sup>ème</sup> cl	25/35 <sup>ème</sup>	1
1 Adjt techn. 2 <sup>ème</sup> cl	35/35 <sup>ème</sup>	1
1 Adjt tech Pal. 2 <sup>ème</sup> cl	35/35 <sup>ème</sup>	1
1 Adjt techn. 2 <sup>ème</sup> cl	32.5/35 <sup>ème</sup>	1
1 Adjt techn. 2 <sup>ème</sup> cl	29/35 <sup>ème</sup>	1
1 Adjt techn 2 <sup>ème</sup> cl	24/35 <sup>ème</sup>	0
1 Adjt d'anim. 2 <sup>ème</sup> cl	35/35 <sup>ème</sup>	1

### PERSONNEL PERMANENT NON TITULAIRE

1 Surveillante	24.76/35 <sup>ème</sup>	1(CDI)
1 Surveillante	<b>6.24/35<sup>ème</sup></b>	<b>1</b>
1 Surveillante	<b>9.14/35<sup>ème</sup></b>	<b>1</b>
1 Surveillante	<b>9.75/35<sup>ème</sup></b>	<b>1</b>

### PERSONNEL NON PERMANENT NON TITULAIRE

1 Adjte anim.2 <sup>ème</sup> cl	<b>14.61/35<sup>ème</sup></b>	<b>1</b>
1 adjt anim 2 <sup>ème</sup> cl	<b>6.93/35<sup>ème</sup></b>	<b>1</b>
1 adjt anim 2 <sup>ème</sup> cl	<b>5.40/35<sup>ème</sup></b>	<b>1</b>
1 adjt anim 2 <sup>ème</sup> cl	0.90/35 <sup>ème</sup>	1
7 adjts d'anim 2 <sup>ème</sup> cl (été)	35/35 <sup>ème</sup>	7

## RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Ce point est reporté au conseil suivant.

## RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce point est reporté au conseil suivant.

Transmis Préfecture le 3 septembre 2016

### QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

**Ecole** : effectifs en baisse (20 enfants de moins) : 139 enfants, 57 en maternelle, 82 en élémentaire, 99 familles. La directrice a 11 CP et 10 GS.

**Restaurant scolaire** : un seul service désormais, salle séparée pour les petits ; nouvelle gestion du personnel (ATSEM et contractuels)

**NAP** : Nouvelles Activités Périscolaires (au lieu d'ATP) : plus de 100 enfants inscrits

#### Travaux Ecole:

**Préau** : fonctionnel pour la rentrée

Présentation de photos

Les instituteurs sont contents

**Les sanitaires** du bâtiment de la maternelle ont été mis aux normes handicapés

**Le chemin piétonnier** reliant le bourg à Nozilia a été réalisé (photos), il reste à poser l'éclairage (commandé)

**Les travaux de voirie, de goudronnage, de busage de fossés** sont en cours et suivis par Maurice PELLAN

#### Travaux du gymnase :

Décision de reporter cette opération pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017 dans l'espoir d'avoir de nouvelles subventions dans le cadre du TEPCV (Territoire à énergie positive et croissance verte)

**FORUM** des associations samedi 3 septembre : Rendez-vous à 8h pour Jean PETITBON et Gwénaëlle DAUTIN pour l'installation des tables et panneaux

- Atelier **SCRABBLE** possible en octobre suite à la création de l'association (Jean PETITBON et Mme Patricia LANGLOIS)

- Club **Badminton** labellisé 1 étoile

Réflexion sur la possibilité d'extension de la **maison médicale** : Etude confiée à l'architecte de l'ADAC pour un pré-chiffrage.

Autorisation accordée à l'association ASCAT (Association sportive des chasseurs à l'arc de touraine) de destruction des ragondins et rats musqués par tir à l'arc sur le site du lac

**Maison du lac** (Aubert): le dossier est débloqué auprès du tribunal, il faut attendre son enregistrement au cadastre pour la mise en vente.



**Manifestations :**

24h VTT : 2 et 3 septembre

Course des chiens de traîneau : 15 et 16 octobre 2016 et mars 2017

DEVOS : 4 octobre

INRA : 15 octobre fête de la science

**Noisette annuelle** : réunion à prévoir fin septembre

Date du prochain conseil municipal : lundi 3 octobre 2016 à 20H30.

Séance levée à 23h35